

OUTDOORMIX FESTIVAL



RÈGLEMENT SPORTIF 2024

BMX SPINE & DIRT

1. GÉNÉRAL	3
2. ÉPREUVES ET TRAINING	3
2.1 Épreuves	3
2.2 Programme	4
3. CONDITIONS ET MATÉRIEL OBLIGATOIRES	4
3.1 Conditions de participation	4
3.2 Matériel requis	5
4. PARCOURS / BALISAGE / SÉCURITÉ	5
5. ASSURANCE & RESPONSABILITÉ	5
6. CLASSEMENT / PODIUM / PRIZE MONEY	6
7. ANNULATION ET ENGAGEMENT	6
8. RÉCLAMATIONS	7
9. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	7
10. DROIT À L'IMAGE	7

OUTDOORMIX FESTIVAL



1. GÉNÉRAL

Les épreuves de "BMX SPINE", "BMX DIRT" sont organisées dans le cadre de l'édition 2024 de l'Outdoormix Festival, du vendredi 17 mai 2024 au lundi 20 mai 2024.

Cet évènement de BMX est organisé par l'association de loi 1901 WeAreHautesAlpes, représentée par M. BRICE Clovis en qualité de co-président.

La Spine Ramp ainsi que les kicks en bois sur le terrain de Dirt sont fournis et assemblés par New Air Concept.

Le check-in et les inscriptions sont clôturés 2 h avant chaque compétition.

La présence de tous les participants 1 heure avant le début des phases de qualifications et finales est obligatoire. Tout manquement entraînera la disqualification.

2. ÉPREUVES ET TRAINING

2.1 Épreuves

- L'épreuve de "BMX SPINE", est une compétition se déroulant le dimanche 19 et le lundi 20 mai 2024. Les participants effectuent, les uns après les autres, un run qui correspond à un enchaînement de figures pendant le temps défini par le Directeur de Course et par les juges. La durée de ces runs varie entre 45 secondes et 1 minute. Chaque participant a le droit à 2 runs pour faire le meilleur score. Sur décision des juges seulement, il pourra être accordé un troisième passage à un ou tous les participants.

L'ordre de départ en qualification est déterminé par l'ordre d'inscription ou par le numéro sur la plaque du participant. Les résultats des qualifications influencent l'ordre de départ en finale, de telle manière à ce que le dernier des qualifications corresponde au premier sportif à concourir, et que le premier qualifié soit le dernier à réaliser son run de finale.

Des trainings libres sont ouverts aux participants tout au long de la journée du vendredi 17 et du samedi 18 mai 2024. Les trainings officiels, obligatoires pour chaque participant encore en course, ont lieu le dimanche 19 et le lundi 20 mai 2024, **1h30 avant chaque temps de compétition.**

- L'épreuve de "BMX SPINE BEST TRICKS" est une compétition pendant laquelle chaque participant dispose d'un temps imparti (moins d'une minute) pour réaliser une seule et unique figure. Chaque figure est notée par les juges et celle ayant eu le plus haut score remporte la compétition.
- L'épreuve de "BMX DIRT" est une compétition se déroulant le samedi 18 mai. Les organisateurs, les commissaires de course et les juges peuvent définir l'organisation d'une réunion avec les sportifs afin de transmettre les règlements et les consignes de course, ou de transmettre toute autre information. De la même manière que la compétition de spine, les participants effectuent, les uns après

OUTDOORMIX FESTIVAL

les autres, un run qui correspond à un enchaînement de figures pendant le temps défini par le Directeur de Course et par les juges. La durée de ces runs varie entre 45 secondes et 1 minute. Chaque participant a le droit à 2 runs pour faire le meilleur score. Sur décision des juges seulement, il pourra être accordé un troisième passage à un ou tous les participants.

L'ordre de départ en qualification est déterminé par l'ordre d'inscription ou par le numéro sur la plaque du participant. Les résultats des qualifications influencent l'ordre de départ en finale, de telle manière à ce que le dernier des qualifications corresponde au premier sportif à concourir, et que le premier qualifié soit le dernier à réaliser son run de finale.

Les organisateurs, les commissaires de courses et les juges peuvent définir l'organisation d'une réunion avec les sportifs afin de transmettre les règlements et les consignes de course, ou de transmettre toute autre information.

ATTENTION : en cas de force majeure ou de mauvaise météo, l'organisation se réserve le droit de déplacer les épreuves. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-présence d'un sportif aux horaires modifiés des épreuves.

2.2 Programme

VENDREDI 17 MAI	Free training : <ul style="list-style-type: none">- BMX SPINE : 10 h → 18 h- BMX DIRT : 10 h → 18 h
SAMEDI 18 MAI	Free Training : <ul style="list-style-type: none">- BMX SPINE : 10 h → 17 h Best tricks : <ul style="list-style-type: none">- BMX DIRT : 17 h → 18 h
DIMANCHE 19 MAI	Training + Qualification : <ul style="list-style-type: none">- BMX SPINE 12 h → 14 h
LUNDI 20 MAI	Training + Finale <ul style="list-style-type: none">- BMX SPINE 12 h → 14 h 30 Best tricks : <ul style="list-style-type: none">- BMX SPINE : 14 h 30 → 15 h ▷ Podium : <ul style="list-style-type: none">- BMX DIRT : 15h30- BMX SPINE : 15h35

3. CONDITIONS ET MATÉRIEL OBLIGATOIRES

3.1 Conditions de participation

Les épreuves de "BMX" sont ouvertes à tous les compétiteurs disposant d'un certificat médical datant de moins de 3 ans à la date de la compétition pour la pratique de ce sport avec la mention **en**

OUTDOORMIX FESTIVAL



compétition.

Toute inscription aux épreuves de "BMX" est individuelle, nominative et non cessible. Aucun remboursement total ou partiel ne sera fait par l'organisation.

L'âge minimum requis est de 16 ans. Il est demandé à un mineur de fournir en plus des autres documents une autorisation parentale pour la pratique compétitive du BMX.

Dans le cadre de cette compétition, il n'y aura qu'une seule catégorie représentée, commune à tous les âges. Aucune catégorie junior ou femme n'est prévue par l'organisation. Tous les sportifs seront donc inscrits dans une unique compétition concernant les trois épreuves.

Pour pouvoir prendre le départ, chaque concurrent doit s'être acquitté des frais d'inscription pour les épreuves (sur site Internet www.outdoormixfestival.com ou à l'accueil de l'événement), avoir transmis les documents nécessaires et être équipé du matériel requis.

Avant de partir sur les épreuves, chaque concurrent doit passer à l'accueil du village événement pour le check-in. Attention, un participant qui n'aura pas été au check-in ne pourra participer aux épreuves.

3.2 Matériel requis

- **BMX** : seuls les vélos de type BMX sont autorisés pour ces épreuves. Une vérification du matériel pourra être faite par le Commissaire de Course. En cas de non-conformité du matériel, le Commissaire de Course pourra prendre la décision de disqualifier le coureur.
- **Équipement du coureur** : Le port d'un casque homologué pour la pratique du BMX est obligatoire (casque bol, à oreillettes ou intégral). Le port de toute autre protection spécifique à la pratique du vélo (dorsale, genouillères, coudières, protège-tibia) reste fortement conseillé. La tenue vestimentaire, par son design ou sa fabrication, ne doit pas constituer un danger pour la sécurité du coureur. De la même manière, le design ou la publicité imprimée sur la tenue vestimentaire ne doit pas contenir de déclaration ou d'image offensante, susceptible de nuire à l'image de l'organisateur et du sport.

4. PARCOURS / BALISAGE / SÉCURITÉ

La Spine Ramp, le module est délimité par sa structure. Des barrières de sécurité sont mises en place tout autour afin d'assurer la sécurité des sportifs et des spectateurs.

Le Commissaire de Course est officiellement chargé du contrôle des aspects sportifs et sécuritaires de la compétition. Seul le Commissaire est spécifiquement responsable des temps morts pour les problèmes mécaniques et de l'application des sanctions. La confirmation de la présence des coureurs et la remise des prix se feront également sous sa responsabilité. Il fera aussi office de Délégué Technique si personne n'a été désigné à cet effet.

Les pénalités suivantes seront sanctionnées :

- Stationnement sur le parcours ou circulation en sens inverse sur la piste : mise hors course.
- Refus d'obtempérer auprès d'un commissaire : mise hors course.
- Essai pendant le déroulement de l'épreuve et en dehors des trainings officiels : mise hors course.

OUTDOORMIX FESTIVAL



→ Absence des protections obligatoires durant les temps d'épreuves : mise hors course.

Cette liste est non exhaustive et toute pénalité pourra être décidée par le Commissaire de course si un concurrent ne respecte pas le présent règlement de course, qui aurait un comportement dangereux ou nuirait au bon déroulement de l'épreuve.

5. ASSURANCE & RESPONSABILITÉ

L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celle de ses salariés et celle des personnes apportant bénévolement leur aide à l'organisation de l'événement. Une assurance "individuel accident" est également souscrite pour les dommages corporels que chaque participant pourrait subir sur sa propre personne, ainsi que pour tout accident causé à des tiers.

Les frais médicaux et d'hospitalisation demeureront, quant à eux, à la charge des participants (assurance personnelle). L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipement individuel et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable. En cas d'abandon du participant pendant la course, aucun remboursement ne sera effectué.

6. CLASSEMENT / PODIUM / PRIZE MONEY

Les notes sont attribuées par les juges pour chaque coureur conformément aux principes d'égalité entre les sportifs et d'objectivité, en fonction des critères suivants : la qualité du run général / la difficulté et diversité des figures / l'amplitude sur chaque bosse.

Les épreuves sont jugées par un minimum de 3 juges. Dans ce cas, les trois notes sont comptabilisées pour obtenir le score final du participant, seul le meilleur score sera retenu sur l'ensemble des runs lors des qualifications et finales. Dans le cas où 5 juges sont présents, la note la plus haute et la plus basse seront enlevées du décompte.

Les réclamations sont tolérées, mais doivent être réalisées auprès du Directeur de Courses et des Juges.

L'un de ces juges est désigné comme juge principal ou référent pour l'épreuve de "BMX". Il est responsable du travail des autres juges, et doit veiller à ce que les résultats soient publiés, et que les ex-æquo soient départagés dans le respect des procédures et des limites établies par le présent règlement.

À l'issue de la finale, un podium sera réalisé par les juges par rapport aux scores des participants. Des récompenses, dont un prize money de 3 200€ seront attribuées aux trois premiers sportifs d'après le classement général pour chaque épreuve. L'organisateur se réserve le droit de répartir sa dotation selon son bon vouloir.

L'organisateur se réserve le droit d'ouvrir de nouvelles catégories pour les podiums, à partir du moment où il y a plus de trois inscrits dans cette catégorie. Cela concerne la répartition des lots et des prize money des catégories existantes avec ces nouvelles catégories.

OUTDOORMIX FESTIVAL



La présence de tous les concurrents à la remise des prix est obligatoire. Les lots ne pourront être donnés à un tiers et ne seront pas envoyés ultérieurement par la poste, en dehors des prize money, pour lesquels un virement pourra être effectué après évènement.

7. ANNULATION ET ENGAGEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement et/ou les différents parcours, afin de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve de "BMX" et ne pourra procéder à aucun remboursement. Toute inscription à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement peut entraîner le retrait par l'organisation du dossard du compétiteur.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le programme sportif, en cas d'intempéries. Dans ce cas seulement, l'organisateur peut décaler les horaires des phases finales.

L'annulation d'une manche, d'une épreuve ou d'une partie d'une épreuve est à la responsabilité du directeur de course. Si l'arrêt de la compétition se produit au milieu de la qualification, cela entraîne son décalage à un moment ultérieur si c'est réalisable ou son annulation. Dans le second cas, l'ensemble des riders sont alors qualifiés pour les phases suivantes. Si les phases finales sont annulées, le classement sera celui des phases qualificatives.

En tant que sportif participant à l'Outdoormix Festival, vous êtes l'image de votre sport et de l'évènement. Il vous est donc demandé de respecter le staff, le public, les autres participants, mais également le matériel, les structures et la propreté du site. En cas de non-respect de ces règles de savoir-vivre, des sanctions pourront être appliquées par le Commissaire de Course (aide au nettoyage ou aux réparations, distribution de goodies, voire des sanctions pénales si le Commissaire de Course juge que la faute nécessite un renvoi vers les autorités compétentes).

Pour l'achat de "FULL PASS", les soirées concerts sont comprises dans le pass, en cas d'annulation des concerts, aucun remboursement ne sera effectué.

8. RÉCLAMATIONS

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du pilote dans un délai de 60 min après son arrivée. Les réclamations sur le classement doivent être déposées dans un délai de 30 min après l'affichage des résultats.

9. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site. Des poubelles seront à disposition et elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

OUTDOORMIX FESTIVAL



10. DROIT À L'IMAGE

Par sa participation à la compétition de BMX lors de la 10^e édition de l'Outdoormix Festival qui se tiendra du 17 au 20 mai 2024, chaque participant autorise expressément l'organisateur à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette manifestation.